

Les boutons auriculaires, bilan de 6 années d'expérimentation

La filière viande chevaline connaît des difficultés économiques depuis quelques années, les éleveurs cherchent donc à réduire les coûts de production. Cette filière est celle que l'on peut le plus rapprocher de la filière bovine, à la fois par son produit final et son itinéraire technique. Réduire les coûts d'identification en s'inspirant de la filière bovine suggère une autonomie de l'éleveur pour l'identification, y compris pour la pose de transpondeur, obligatoire pour tous les équidés. Le projet « Boutons Auriculaires » apporte une réponse.

Transpondeurs externes portés à l'oreille

L'implantation du transpondeur dans l'encolure est un acte vétérinaire, aussi le projet « Boutons Auriculaires » se base sur la pose d'un bouton dans chaque oreille : l'un inerte sur laquelle est écrit le numéro de transpondeur, l'autre électronique contenant le transpondeur lisible avec un appareil classique.

Le projet de 2006 à aujourd'hui

Un échantillonnage d'élevages a participé aux tests des modalités de pose, du matériel et de l'impact de cette méthode d'identification sur le terrain. Cette expérimentation était à l'origine réservée à quelques départements, mais depuis 2012, elle a été étendue à 13 départements supplémentaires en vue d'une utilisation régulière hors expérimentation sur tout le territoire français.

Test du matériel et premières poses

En 2006, les travaux se sont portés sur la connaissance du matériel à utiliser et une enquête de terrain a été menée auprès des éleveurs pour mieux connaître leurs attentes. Cette enquête a révélé le besoin et de réelles possibilités de mettre en place une solution.

La poursuite des travaux avec essais terrain a donc été décidée et la rédaction d'un protocole d'expérimentation engagée. Un emplacement préférentiel du repère sur l'oreille a été déterminé, sabs que le matériel soit encore définitivement choisi.

L'objectif de l'année 2007 était de finaliser ce choix de matériel et de vérifier

que celui-ci était bien supporté par les équidés sur un échantillon restreint :

- Test du matériel par des éleveurs volontaires (41 poulains de l'année ont reçu un repère auriculaire sur l'oreille droite),

- 36 poses supplémentaires sur des chevaux adultes.

Ces essais montrent que les modèles de bouton de type « porte manteau » doivent être écartés car peu adaptés à l'espèce. On constate que la cicatrisation chez le cheval n'est pas aussi rapide ni aussi nette que chez les autres espèces. Des infections apparaissent et doivent faire l'objet d'un suivi plus approfondi.

La courte durée de cette étude n'a pas permis de conclure sur les taux de chute des boutons auriculaires, qui devront être observés sur une plus longue période. La pose du repère auriculaire doit être réalisée dans les 8 jours qui suivent la naissance (traçabilité renforcée, meilleure cicatrisation, contention plus facile). La poursuite des travaux a été décidée sur un plus grand échantillon, avec étude statistique du taux de chute, en vue d'un agrément officiel du matériel sur l'espèce équine.

Expérimentation chez les éleveurs

L'expérimentation 2008 avait pour objectifs de confirmer plusieurs points :

- Le matériel était-il compatible avec une identification de qualité pour les équidés ?

- Ce système d'identification répondait-il aux attentes des différents acteurs concernés ?

- Quels sont les seuils de performance attendus pour ce type de matériel ? (tenue dans le temps notamment).

Une campagne de tests terrain sur des poulains de trait nés en 2008 est alors organisée. Elle vise à mesurer le taux de chute sur une période de 6 à 10 mois. Les zones géographiques concernées sont essentiellement les bassins de production de poulains de traits : Pyrénées (dépt 64 et 65), Massif central / Limousin (dépt 15, 63, 43, 19, 23), Bretagne (dépt 35, 22, 56, 29), Franche Comté (dépt 25, 39, 70, 90).

Pour valider le modèle statistique, il est nécessaire de boucler au moins 196 animaux et d'avoir un suivi du bouclage sur une période minimale de 6 mois. Afin d'anticiper les données perdues et les non-retours d'informations, il est décidé de boucler environ 600 poulains.

Malheureusement, beaucoup d'élevages ne bouclent qu'un seul poulain : l'effet « élevage » est un biais trop important pour valider l'analyse statistique. Un calendrier de suivi sur 3 années est validé :

- 2009 et 2010 : conservation du relevé de signalement + pose de 2 repères auriculaires par poulain,

- 2011 : suppression du signalement + mise en œuvre des modifications réglementaires.

En 2009 et 2010, les éleveurs ont reconduit ce mode d'identification et en fin d'année, on constate que le taux de chute de repères auriculaires reste élevé. Les infections restent à l'origine d'une bonne partie de ces chutes et de certains abandons des éleveurs.

Au vu des résultats de l'expérimentation sur les 3 années et du contexte général de la filière, il est décidé de poursuivre le projet en proposant ce système d'identification en 2011. Il faut informer

et consulter les races en les amenant à se prononcer sur ce qu'elles envisagent pour leur stud-book.

Sur le terrain, l'important est d'améliorer est la connaissance de causes des infections.

Une étude de terrain pour améliorer les conditions de pose

En 2011, un suivi rapproché est instauré auprès d'un échantillon restreint d'éleveurs. Ces éleveurs sont choisis parmi les participants, en fonction de l'effectif de poulains bouclés et dans un périmètre géographique facilitant l'organisation de plusieurs visites par l'IFCE pendant la saison.

L'objectif des visites de suivi est de recueillir des informations, en présence de l'éleveur, sur :

- les conditions de pose,
- l'évolution de l'état sanitaire des oreilles,
- les éventuelles circonstances de chute ou de débouclage,
- les autres éventuelles anomalies pouvant survenir.

Les résultats de ce suivi sont encourageants : 350 poulains ont été bouclés, 9 poulains débouclés et ré-identifiés par pose de transpondeur et relevé de signalement.

L'étude statistique a permis de mettre en avant des pratiques d'élevage minimisant les infections :

- colostrum + sérum à la naissance,
- désinfection de la boucle à la Bétadine,
- positionner la boucle à la base de l'oreille,
- utiliser la pince adaptée.

Quelques chiffres

Année d'expérimentation	Nombre de boucles posées	Chute de boucles	Débouclage par l'homme	Boucles cassées ou inactives
2008	381	11	11	6
2009	367	19	14	3
2010	283	8	23	2
2011	350		9	
TOTAL	1031			

Nombre de cas d'infection connus 2008-2011 :
44 infections sur 1031 boucles posées (4,3%)

Stud-books, SIRE et éleveurs : gérer un nouveau moyen d'identification

Parallèlement aux essais de terrain, ce projet devait également être géré réglementairement afin de définir le cadre d'utilisation de ce système d'identification.

Une procédure d'identification bien encadrée

Ce système d'identification ne concerne que les poulains de trait issus d'une saillie enregistrée. Elle n'est pas autorisée pour l'identification des chevaux d'origine non constatée (ONC).

Toutes les races de trait n'acceptent pas les boucles comme mode d'identification. L'éleveur doit vérifier le règlement de stud-book de la race qui le concerne. Toutefois, dans la plupart des cas, il reste possible de déboucler le cheval, de repasser sur un mode d'identification classique et de l'inscrire au stud-book, si l'animal doit être mis à la reproduction.

Les éleveurs commandent les boutons auprès du SIRE qui gère le stock et l'envoi. La pose doit être faite avant l'âge de 8 jours. La déclaration de naissance indique le sexe, la robe, le nom et la date de naissance du poulain et l'éleveur colle l'étiquette code barre qui correspond au transpondeur. Ainsi, le SIRE enregistre la naissance du produit, selon les indications déclarées par l'éleveur. Le signalement par un tiers

est supprimé, l'éleveur est autonome. Cependant, la filiation maternelle n'étant pas constatée par un identificateur agréé, le poulain portera la mention « Origines déclarées » sur son document d'identification.

La procédure étant allégée, l'édition du document est très rapide puisqu'en moyenne l'éleveur reçoit le document d'identification du poulain 15 jours après la déclaration de sa naissance. Ainsi identifié, le poulain est tout à fait en règle, y compris pour l'export.

Bilan 2011-2012 et perspectives

En 2011, les éleveurs qui ont utilisé ce moyen d'identification ont bouclé en moyenne plus de 5 poulains. Ce sont des éleveurs professionnels, ayant souvent une autre activité agricole. Le public attiré par ce moyen d'identification est bien la cible initialement visée.

Le suivi de terrain de 2011 a permis de mettre en avant des conseils simples d'utilisation limitant les infections, conseils diffusés auprès des éleveurs. Avec l'élargissement de la zone expérimentale, des éleveurs de 13 départements ont souhaité tester ce mode d'identification.

Les textes réglementaires précisent que 2012 sera la dernière année d'expérimentation, la pose de boutons auriculaires devrait donc être possible partout en France dès l'année prochaine.

Sandrine LEMAITRE,
IFCE SIRE EVOLUTION

